

COMPTE RENDU
Extrait du registre
des délibérations de la Commune de Monthou sur Bièvre
séance du 10/03/2022

L' an 2022 et le 10 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de WARDEGA Pierre Maire

Présents : M. WARDEGA Pierre, Maire, Mmes : HERCOUET Sylvie, TROISPOUX Cécile, LOUET Christine, VALEGA Nathalie , PINON Nathalie, BONNEAU Marie Lyne, FESSENMEYER Nathalie, RÉTIF Kathy MM : CHICOINEAU René, BIGNON Alain, JAHAN Eric, TAFFOREAU Alain, MARIS Guillaume, SAUVAGE Benoit.

Secrétaire de séance :

RÉTIF Kathy

Nombres de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 15

Date de la convocation : 04/03/2022

Date d'affichage : 04/03/2022

Le procès verbal de la précédente séance est approuvé et signé des membres présents du Conseil.

REVISION DU FINANCEMENT DE LA PROTECTION COMPLEMENTAIRE-RISQUE PREVOYANCE- EN FAVEUR DU PERSONNEL MUNICIPAL.

En raison de l'absence de données suffisantes, la délibération est reportée à la prochaine séance du conseil municipal.

DELIBERATION RELATIVE AUX TARIFS DU SERVICE PERISCOLAIRE 2022-2023

RESTAURATION SCOLAIRE :

Le service de restauration scolaire comprend la fourniture des repas, mais également les charges suivantes : personnel de service, d'encadrement, l'entretien des locaux et les charges inhérentes. Le prix de vente du repas ne permet pas de couvrir le coût réel du service et la commune prend donc à sa charge le différentiel.

Il est proposé la grille tarifaire des repas servis à la cantine scolaire de Monthou-sur-Bièvre telle qu'elle est détaillée ci-dessous à compter du 01 Septembre 2022.

TARIFS	RESTAURATION SCOLAIRE- PAR CATEGORIE	TARIFS 2022-2023
1	Prix du repas par enfant scolarisé à Monthou-sur- Bièvre	3.65€
2	Prix du repas pour les personnes extérieures : enseignants, intervenants, groupes scolaires...	5.70€
3	Prix du « petit déjeuner » par personne	2.71€
4	Prix du repas pour les agents municipaux (titulaires-contractuels) et conseillers municipaux de Monthou sur Bièvre	3.75€

Après délibération le conseil municipal approuve et reconduit à l'unanimité les **tarifs tels que définis ci-dessus**

SERVICE D'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES (ALP) :

Les enfants de l'école maternelle et élémentaire sont accueillis avant et/ou après la classe par le service Accueil de Loisirs Périscolaire ALP.

Il est proposé au conseil municipal de :

RECONDUIRE comme suit les tranches de quotient familial :

	QUOTIENT TRANCHES			
Tranches	1	2	3	4
	Moins de 750€	750€ à 999€	1 000€ à 1249€	1250€ et plus

RECONDUIRE comme suit les tarifs des prestations ALP, applicable au 1^{er} septembre 2022 soit :

Tarifs ALP (lundi-mardi-jeudi-vendredi)

TARIFS		1	2	3	4
MATIN	7h30-8h45	1.30€	1.50€	1.60€	1.75€
	8h00-8h45	0.80€	0.90€	0.95€	1.05€
SOIR	16h25-17h00	0.65€	0.70€	0.75€	0.80€
	16h25-17h25	1.10€	1.20€	1.30€	1.40€
	16h25-18h00	1.75€	1.95€	2.05€	2.20€
	16h25-18h30	2.30€	2.50€	2.70€	2.90€

Il est rappelé que la fin du service de l'ALP est fixée à 18h30 précises, le non-respect de cet horaire entraînera une **pénalité de 10€ par quart d'heure de retard commencé.**

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs ALP ci-dessus énumérés applicable au 1^{er} septembre 2022,

DIT que le non-respect des horaires entrainera une pénalité de 10€ par quart d'heure de retard commencé.

DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS : "JOBS JEUNES D'ETE"

Afin d'encourager les jeunes, de leur faire découvrir le monde du travail et de les responsabiliser, Monsieur le maire propose de reconduire les "Jobs Jeunes" sur la commune de Monthou sur Bièvre. Ces jeunes bénéficieront d'un contrat de 33 heures, réparties sur une semaine durant le mois de juillet 2022. Ils seront affectés au service technique afin d'y effectuer des travaux d'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts...

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du maire, dans la limite de 3 jobs jeunes au sein du service technique, au cours de l'exercice 2022.

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES

1^{ER} TOUR dimanche 10 avril 2022

8h à 10h45	WARDEGA Pierre BIGNON Alain	RETIF Kathy BONNEAU Marie-Lyne
10h45 à 13h30	CHICOINEAU René LOUET Christine	VALEGA Nathalie
13H30 à 16h15	HERCOUET Sylvie PINON Nathalie	FESSENMEYER Nathalie
16h15 à 19h00	TAFFOREAU Alain JAHAN Eric	SAUVAGE Benoit

2^{ème} TOUR dimanche 24 avril 2022

8h à 10h45	WARDEGA Pierre BIGNON Alain	RETIF Kathy BONNEAU Marie-Lyne
10h45 à 13h30	CHICOINEAU René MARIS Guillaume	TROISPOUX Cécile
13H30 à 16h15	TAFFOREAU Alain PINON Nathalie	FESSENMEYER Nathalie
16h15 à 19h00	WARDEGA Pierre VALEGA Nathalie	SAUVAGE Benoit

Questions diverses :

BATIMENTS COMMUNAUX : M. TAFFOREAU présente des orientations en matière d'accessibilité dans le cadre des bâtiments communaux.

Concernant la salle des fêtes, ce dernier informe qu'il conviendrait de remplacer le lave-vaisselle qui ne fonctionne plus. Une réflexion sera menée concernant l'achat de petit matériel tel que l'achat d'un microonde et congélateur.

Monsieur le maire présente Le décret dit « décret tertiaire », entré en vigueur au 1er Octobre 2019, précise les nouvelles obligations établies aux bâtiments tertiaires en matière de réduction des consommations énergétiques. Il énonce les modalités d'application de l'article 175 de la loi ELAN.

La commune est assujettie, les bâtiments concernés représenteraient une surface de 2 300m². Une première action sera menée courant septembre 2022 avec une déclaration des consommations.

VOIRIE : Monsieur le maire demande qu'une réflexion soit menée concernant la sécurisation routière rue Saint Marc afin de mettre en place un sens unique.

Il est présenté un projet d'aménagement paysager à la bibliothèque municipale et aux abords de la salle des fêtes coté route départementale, prévoyant ainsi la plantation de végétaux, installation de mobilier urbain, création de sentiers, de patio... par le service technique.

FORMATION : Mme FESSENMEYER présente une formation relative à l'utilisation du défibrillateur, et demande si la commune serait intéressée afin d'organiser une session.

COMMISSION COMMUNAUTAIRE : Mme LOUET rend compte de la commission culture loisirs et solidarité qui s'est tenue le 9 mars dernier. Réflexion autour de la programmation du Jeu de Paume...

Séance levée à 20h30

Le maire, Pierre WARDEGA

